

L e matériel



- 1 harnais type LSPCC
- 1 mousqueton demi lune (verrouillage automatique 3 mouvements)
- 1 mousqueton grande ouverture (MGO)
- 1 anneau cousu de 30 cm
- 1 string maintenant l'anneau cousu (embout noir caoutchouc)

= **LOT MAINTIEN AU POSTE DE TRAVAIL (MPT)**

L e conditionnement et la dotation



1 lot par véhicule :

- CCR
- FPT
- FPTSR
- FPTRR
- VTU

2 lots par BEA

11 lots par CESD

Mise en œuvre opérationnelle

- Le point fixe doit être positionné obligatoirement au dessus des pontets du harnais.
- Ce système de maintien au travail doit toujours être utilisé en tension. Il n'a pas vocation à absorber l'énergie provoquée par une chute.
- En cas d'utilisation sur échelle à coulisse, un amarrage de celle-ci doit être recherché.

Conséquences de la mise en œuvre de ce dispositif :
Suppression des ceinturons et des longes



Entretien - maintenance

Après utilisation, si aucune indication de réforme immédiate (chute, choc important, brûlure, utilisation en atmosphère corrosive ou souillure par produit corrosif) :

- **Nettoyer** si besoin à l'eau claire (pas de détergent ni de haute pression),
- Faire **sécher** impérativement à l'ombre et dans un lieu aéré,
- **Vérifier** de façon **visuelle** et **tactile** (conforme à la fiche de vérification),
- **Renouveler** le marquage « dymo » si nécessaire,
- **Renouveler** le matériel défectueux ou périmé. Envoi d'une FEB matériel à tla.em@sdis01.fr. **Attention le remplacement du matériel sera effectif qu'à réception du matériel à renouveler**,
- **Remplir** la fiche de vérification,
- **Ranger** à l'abri des rayons UV et dans un endroit éloigné de toute source de chaleur importante.
- **Préciser** si besoin au contrôleur les points particuliers demandant une attention plus particulière.

Utilisateur

Un **contrôle annuel** est effectué par un prestataire extérieur missionné par le SDIS 01.

Contrôleur

Aucun **marquage** au feutre ou auto-collant ne doit être réalisé sur les parties textiles (réforme immédiate).

Nota

Le matériel métallique ne doit **pas être frappé ou gravé** (réforme immédiate).